



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – octobre 2018

01 10 : Messanges – La SEPANSO adresse l'invitation formelle aux élu(e)s et à l'administration pour le Colloque Micropolluants qui aura lieu le 20 octobre

02 10 : Rivière, Saas & Gourby – la SEPANSO reçoit la réponse de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au courrier adressé en septembre 2017 au sujet de la protection des Pulicaires.

02 10 : Consultation publique sur l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE) – La SEPANSO a répondu au questionnaire : 34 pages

02 10 : Cagnotte – La SEPANSO constate qu'Alliance a déposé des grumes sur une partie d'une haie classée « remarquable » route de Cazordite ; une plainte a été adressée à PEFC Nouvelle Aquitaine.

03 10 : Mimizan - Enquête publique conjointe relative au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et du schéma de zonage d'assainissement collectif – Nos observations suivantes (3 pages concernant l'assainissement) complètent notre première contribution (28 pages – projet de PLU) remises au Commissaire enquêteur le 27 septembre 2018

04 10 : Misson – Dossier 1801246-2 – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense de l'avocat de Fertinaagro (15 pages + 7 pièces jointes)

04 10 : CODERST – le préfet signe l'arrêté portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – Le mandat de Georges Cingal est renouvelé pour une durée de trois ans.

04 10 : Hossegor et Capbreton – Communiqué de presse (2 pages) – « *Carton rouge pour le lac d'Hossegor d'après les dernières analyses chimiques de l'IFREMER. Pour la SEPANSO, le dragage éclair du lac va réveiller des hydrocarbures toxiques dangereux pour la santé publique...* »

05 10 : Mont de Marsan – Comité de pilotage du Territoire du Midour – SEPANSO excusée.

05 10 : CARRIÈRES – L'UNICEM adresse le numéro hors série d'Archeologia : « *Histoires de carrières, un milieu à haut potentiel archéologique* » (76 pages)

05 10 : Mimizan – La SEPANSO transmet diverses informations à Me Ruffié

05 10 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO transmet des observations au projet de mémoire à adresser au Tribunal administratif.

05 10 : Cagnotte, Mont de Marsan, Parentis... Nous voulons des coquelicots

06 10 : Sud-Ouest publie une publicité de la Communauté de Commune MACS : «Sauvons le lac d'Hossegor » en utilisant les logos de l'union européenne, de la République Française et de la Région Nouvelle Aquitaine. La SEPANSO a été alertée par divers citoyens choqués. Nous avons adressé un courrier à la Commission de l'UE, au préfet des Landes et au président de la Région. Ce courrier a été enregistré comme plainte sous le numéro de référence CHAP(2018)03372

07 10 : Bayonne – Alternatiba – Les rivières du bassin de l'Adour : Présentation de Michel Rodes, vice président de la Fédération SEPANSO Aquitaine.

07 10 : Bayonne – Alternatiba – L'océan au bord de l'asphyxie – Présentation du Dr Sylvie Pérès, C.A.D.E.

08 10 : Meilhan – certificat d'urbanisme (Lande de Pugue)

08 10 : Lesperon - Enquête publique unique préalable à une autorisation de défrichement et à deux permis de construire pour la construction d'un parc photovoltaïque – Observations SEPANSO : 10 pages

08 10 : Mont de Marsan – Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – Georges Cingal a représenté la SEPANSO - PV officiel : 6 pages + annexe 4 pages (observations associations sur le projet de pompage de Seignosse)

09 10 : Rivière Saas & Gourby – le directeur départemental des territoires et de la mer répond au courrier adressé le 17 septembre dans lequel la SEPANSO signalait une absence de reboisement. L'administration, qui ne dispose pas de toutes les informations utiles, indique qu'elle adresse un courrier au propriétaire pour lui rappeler ses obligations.

09 10 : Lancement du projet de territoire Adour en amont d'Aire sur Adour – Compte rendu : 5 pages + 39 diapos de présentation – Plaquette de présentation synthétique : 2 pages

10 10 : Parentis en Born - Enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Observations SEPANSO : 7 pages

11 10 : Labatut – Résultats du contrôle effectué au mois de septembre de la qualité des eaux superficielles sur le site de l'ancienne carrière CEMEX

11 10 : Dax – Le Tribunal correctionnel examine le cas d'un ancien président de l'ACCA de Laurède verbalisé pour destruction de 15 bruants ortolans, de 6 passereaux frais plumés et vidés, ainsi que de divers passereaux (verdiers, linottes, rouge gorge... au total plus de 400 oiseaux !) retrouvés congelés. A proximité de ses matoles les gardes ont saisi 5 pinsons des arbres et 4 pinsons des Ardennes utilisés comme appelants. La SEPANSO et la LPO qui s'étaient constituées partie civile se sont vus octroyer 1000 euros en réparation du préjudice environnemental, 500 euros en réparation du préjudice collectif environnemental et 300 euros au titre de l'article 475-1 du C.P.P.

11 10 : Dax – A la même audience le Tribunal correctionnel examine le cas d'un autre habitant de Laurède verbalisé pour enlèvement, capture et destruction de divers passereaux : pinsons des arbres, pinsons des Ardennes, mésange charbonnière, accenteur mouchet, rouge gorge, sitelle torchepot, bruant zizi , bruants ortolans. Les gardes de L'ONCFS ont découvert 41 pinsons congelés. A proximité de ses matoles les gardes ont saisi 7 pinsons des arbres et 5 pinsons des Ardennes utilisés comme appelants. Par ailleurs cette personne détenait diverses espèces protégées en cage. La SEPANSO et la LPO qui s'étaient constituées partie civile se sont vus octroyer 1000 euros en réparation du préjudice environnemental, 500 euros en

réparation du préjudice collectif environnemental et 300 euros au titre de l'article 475-1 du C.P.P.

11 10 : Bordeaux – Dossier 16BX01020 (Société des Amis de Navarrosse c/ Commune de Biscarrosse) - audience à la Cour administrative d'appel – Me Wattine défendait les intérêts de l'association de protection de la nature – Le rapporteur a conclu qu'il convenait d'annuler le jugement 1401876 du 26 janvier 2016 du tribunal administratif de Pau et du permis de construire délivré le 24 mars 2014 à la Société Les Campéoles (camping)

11 10 : Losse – Nouveau courrier au préfet à propos des problèmes que posent les Etablissements Ronsard (les courriers du 1^{er} et du 17 septembre n'ayant pas produit les effets escomptés)

12 10 : Lesgor – Commission de Suivi de Site MLPC – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

12 10 : Dax – Tribunal correctionnel – Deux tendeurs de matoles qui avaient capturé des centaines d'ortolans ont été cités à comparaître – Me Nina Gualandi a défendu les intérêts de la SEPANSO. Outre les amendes les prévenus ont été condamnés à verser des dommages et intérêts à la SEPANSO. Le jugement est susceptible d'être frappé d'appel.

12 10 : Pouillon – Semaine bleue - Georges Cingal, assisté par Pierre Boulet et les personnels de l'EPHAD, a présenté dans la salle du cinéma la SEPANSO et ses positions sur la gestion et le traitement des déchets.

13 10 : Messanges – L'association Messanges Environnement adresse au Tribunal administratif un recours pour obtenir l'annulation du permis de construire n° 040 018118D0027 délivré le 6 septembre 2018 (secteur boisé remarquable).

13 10 : Dax – Manifestation nationale en faveur du climat – Les associations landaises, donc la SEPANSO, ont échangé avec des citoyens venus au marché.

14 10 : Saint-Pierre du Mont – courrier au maire à propos du défrichement nécessaire pour la réalisation du lotissement « La Promenade du Pouy »

14 10 – Saint-Geours de Maremne - Enquête publique relative au déclassement de la voirie départementale RD 824 et de ses bretelles d'accès à l'autoroute A63 côte basque et son classement dans le domaine national, catégorie des autoroutes ; au classement des bretelles d'accès à l'autoroute A 63-landes dans la catégorie des autoroutes – Observations SEPANSO : 1 page.

15 10 : Lencouacq – la Direction Départementale des Territoires et de la Mer répond à notre courrier du 21 septembre : selon la DDTM les parcelles ne seraient pas engagées dans un itinéraire de production en agriculture biologique ... Donc les riverains peuvent craindre le pire.. ils sont invités à demander quels produits ont été utilisés. Un seul commentaire : dans notre courrier nous avons indiqué que la personne qui épandait ne savait pas ou ne voulait pas dire quel produit était épandu !

15 10 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – SEPANSO excusée.

15 10 : Fargues – Il paraît que, suite à l'intervention de la SEPANSO le 24 septembre, le porteur du projet d'élevage de canards ait renoncé à son projet, du moins à proximité des habitations.

15 10 : Parentis en Born – Comité de suivi de site Chemviron – Alain Caullet a représenté la SEPANSO

15 10 : Bayonne – à la demande du responsable du complexe cinématographique CGR, Georges Cingal a présenté le film de François-Xavier Drouet : « Le temps des forêts » et participé aux échanges qui ont suivi la projection du film.

16 10 : Paris - Ortolan – La Cour de cassation, chambre criminelle, rejette les pourvois de 11 braconniers qui voulaient faire admettre qu'une tolérance administrative ne pouvait pas leur valoir de poursuites et des condamnations. La haute juridiction confirme les arrêts de la Cour d'appel de Pau en date du 19 octobre 2017 : le bruant ortolan est une espèce protégée, sa capture, destruction ou utilisation comme appelant, de même que son transport, sont interdits (article L 411-1 du Code de l'Environnement).

16 10 : Mont de Marsan – Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage – Espèces susceptibles de poser des problèmes – SEPANSO excusée.

16 10 : Saint Perdon – Commission de suivi de site du SICTCOM du Marsan – L'activité du syndicat couvre 81 communes et concerne 88276 habitants. A l'issue de la présentation du SITCOM un rapport d'activité 2017 a été remis aux participants – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO.

Le rapport est consultable : <http://www.sictomdumarsan.fr/Le-SICTOM/Rapports-annuels>

16 10 : Gabarret – Suite à l'intervention de la SEPANSO auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs et à l'avis favorable de celle-ci, la DREAL communique le rapport de visite du 24 janvier 2018 de l'établissement Garage Pernelle ». L'inspection qui avait identifié une pollution, une absence de déclaration de l'activité sur les véhicules hors d'usage et des non conformités avait mis en demeure l'exploitant de régulariser sa situation. La DREAL interrogée a répondu à la SEPANSO que la situation est désormais normale.

Extrait de l'avis de la CADA : « ...En l'absence de réponse de l'administration à la date de sa séance, la commission rappelle, à titre liminaire, que les constatations faites lors d'inspection par les services de contrôle des installations classées, ainsi que les rapports établis à la suite de ces visites, comportent des informations relatives à l'environnement et relèvent, à ce titre, du régime d'accès prévu par les articles L124-1 et suivants du code de l'environnement.

Elle rappelle en outre, selon les articles L124-1 et L124-3 du code de l'environnement, le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues, reçues ou établies par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics, ou par les personnes chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement, dans la mesure où ces informations concernent l'exercice de leur mission, s'exerce dans les conditions définies par le titre I du livre III du code des relations entre le public et l'administration sous réserve des dispositions du chapitre IV du titre II du livre I du code de l'environnement. Les informations qui se rattachent aux émissions de substance dans l'environnement liées aux conditions d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, doivent ainsi être regardés comme relatives à l'environnement et relevant, par suite, du champ d'application des articles L124-1 et suivants. La commission souligne qu'en vertu des dispositions du II de l'article L124-5 du code de l'environnement, l'autorité publique ne peut rejeter la demande portant sur une information relative à des émissions de substances dans l'environnement que dans le cas où sa consultation ou sa communication porte atteinte à la conduite de la politique extérieure de la France, à la sécurité publique ou à la défense nationale, ou encore au déroulement des procédures juridictionnelles, à la recherche d'infractions pouvant donner lieu à des sanctions pénales ou enfin à des droits de propriété intellectuelle.... »

16 10 : Bordères & Lamensans – La SEPANSO prie le maire de lui adresser toutes les informations relatives à l'environnement qui figurent dans la demande du permis sollicité par Monsieur Catuhe, en particulier la "notice d'impact environnemental"

Le 17 des riverains attirent l'attention du maire sur des dommages causés sur un chemin communal.

Le 19 octobre le maire adresse copie d'un fichier comportant 8 pages dont 3 blanches (aucune trace d'analyse de l'impact sur projet sur la masse d'eau, la faune et la flore !)

16 10 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – André Rossard a représenté la SEPANSO – PV officiel : 6 pages – Lors de cette réunion, le groupe de réflexion sur le développement des projets photovoltaïque a fait une présentation.

16 10 : Capbreton – Dossier 1700632 – Le Tribunal administratif adresse son jugement : « la délibération du conseil de la communauté de commune de Marenne Adour Côte Sud est annulée... ». La SEPANSO avait demandé l'annulation de cette délibération déclarant d'intérêt général la création d'une zone d'activité économique à vocation commerciale... = déplacement du centre Leclerc sur un secteur sensible du point de vue environnemental.

17 10 : EAU – Boris Vallaud, député, remercie la SEPANSO pour le courrier qu'elle lui a adressé à propos des problèmes de gestion de l'eau et de l'assainissement qui résulteraient de l'adoption en l'état du projet de Loi de finances 2019.

17 10 : Caupenne – Le SIETOM de la Chalosse adresse son rapport annuel : « Le prix et la qualité du service public des déchets » (36 pages)

17 10 : Ygos Saint-Saturnin – Me Ruffié adresse un mémoire au Tribunal administratif de Pau (15 pages + 12 pièces jointes). La SEPANSO demande au Tribunal d'annuler Le refus du préfet des Landes en date du 21 août 2018 de retirer les arrêtés préfectoraux N°2017-1899 et N°2017-1900, ainsi que les arrêtés préfectoraux N°2017-1899 et N°2017-1900 modifiant les arrêtés autorisant le défrichement de bois.

17 10 : Mont de Marsan - Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO.

17 10 : Mont de Marsan – Commission de suivi de site de la Société Pétrolière de Dépôts (SPD) – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO.

17 10 : Labenne – Réserve naturelle du marais d'Orx – présentation du programme d'actions en faveur du Balbuzard pêcheur.

17 10 : Sainte-Marie de Gosse – Réunion du Bureau du SAGE Adour Aval – Georges Cingal excusé (empêchement de dernière minute) – PV officiel : 4 pages + présentation powerpoint.

17 10 : Bordères & Lamensans – La SEPANSO, alertée par des adhérents, s'adresse au maire pour savoir s'il a autorisé M. Catuhe à élaguer et couper des arbres au bord de la route communale. Sinon est-ce qu'une plainte a été déposée ?

17 et 18 octobre – La chaîne des lacs et étangs du littoral aquitain – Journées techniques organisées par l'Agence de l'Eau à Biscarrosse - Alain Cullet a représenté la SEPANSO.

18 10 : Produits chimiques – Le bureau Européen de l'Environnement adresse un courrier (2 pages) au Comité REACH qui doit examiner plusieurs dossiers de molécules contenant du chrome ; la SEPANSO apparaît comme co-signataire.

18 10 : Tarnos – « La capitainerie du port informe les membres du SPPPI, qu'un navire en cours d'appareillage à TARNOS hier vers 17h50, a émis un grand nuage de fumée noire lequel a produit une pollution sur l'Adour avec de la suie déposée. La capitainerie a immédiatement fait stopper la machine du navire par le biais du pilote à bord laissant au commandant la responsabilité de procéder à des recherches sur l'origine du dysfonctionnement de sa machine. Par ailleurs il a été signifié au commandant du navire qu'il sera poursuivi par la voie administrative par le biais d'une contravention de grande voirie conformément aux règlements en vigueur dans le port de Bayonne. »

18 10 – Dax – Comité de pilotage du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du pays dacquois – Jean-Pierre Espil a représenté la SEPANSO – PV officiel : 4 pages + Documents de travail (3 présentations Powerpoint : COPIL, ARTELIA et BIOTOPE)

18 10 : Lussagnet – Commission de suivi de site des établissements TEREKA (stockage de gaz) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

18 10 : Rion des Landes – réunion PLUi – La SEPANSO a assisté à la présentation du projet par le Bureau d'études Métaphore et écouté avec intérêt les élus, en particulier les échanges discordants du maire de Rion-des-Landes et du maire de Carcarès Sainte-Croix.

19 10 : Mont de Marsan – réunion de l'Instance de Concertation Départementale – examen de deux projets d'antennes relais de Free à Peyrehorade – Pierre Boulet et Jérôme Corret ont représenté la SEPANSO (et Pays d'Orthe Environnement) – Le PV officiel (6 pages) transmis le 14 novembre a suscité la demande d'amendement suivante : « Il convient de compléter le PV en mentionnant l'intervention de Pierre Boulet au sujet de la **reconnaissance d'accident du travail lié à l'électrosensibilité, par le Tribunal des Affaires Sociales de Versailles le 27 septembre 2018.** »

19 10 : Labatut – Chantier d'arrachage de jussie rampante sur le site de l'ancienne carrière – Plusieurs associations sportives sont venues prêter main-forte - Sud-Ouest (édition 64) a publié un bel article le 24 octobre: « Ils se lancent à l'assaut de la jussie »



19 10 : Arjuzanx – La SEPANSO, étonnée de la rumeur selon laquelle le projet de centrale photovoltaïque serait accepté par l'administration, rappelle l'avis défavorable du Conseil National de Protection de la Nature (22/02/2018)

19 10 : Morcenx – La SEPANSO interroge une nouvelle fois l'inspectrice des installations classées pour l'environnement (DREAL) à propos des émissions de l'usine CHOPEX. Jean Dupouy a rappelé qu'il faut un véritable contrôle de la qualité de l'air (particules et composition). Il n'est pas normal d'avoir les poumons irrités à proximité de ces installations.

19 10 : Saint-Paul les Dax – La SEPANSO signale à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage l'utilisation d'un magnétophone pour attirer et tirer des alouettes.

20 10 : Messanges – Colloque Micropolluants organisé à un collectif d'associations (SEPANSO 33, SEPANSO 40, SEPANSO 64, Comité de Vigilance de Biscarrosse, Bassin d'Arcachon Ecologie) – Photo : Bernard Mermod venu des Alpes s'adresse aux participants (au premier rang le maire)



21 10 : Lesperon – rapport et conclusions du commissaire enquêteur (26 pages) - avis favorable à la demande de NEOEN pour obtenir l'autorisation de défricher 40 hectares de forêt communale sur la parcelle E103 et pour l'obtention de permis de construire pour l'édification de 2 centrales photovoltaïques. « *Cet avis est assorti de la recommandation de ne pas créer l'espace boisé demandé à la suite du PV de défrichement tout en conservant les crastes humides.* »

23 10 : Mimizan – Le président de la Communauté de Communes répond au maire de Mimizan qui lui a transmis les observations de la SEPANSO à propos de la procédure de révision du zonage d'assainissement. La SEPANSO reçoit copie de ces 4 pages.

23 10 : Landes d'Armagnac – Le président du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac transmet l'arrêté du 4 octobre arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale des Landes d'Armagnac accompagné du dossier (clé USB). La SEPANSO est invitée à faire parvenir son avis.

23 10 : Saint-Pierre du Mont – Le maire répond à notre courrier du 14 octobre en soulignant qu'un secteur de 14000 m² a été classé en Espace Boisé Classé et que le lotissement consommera 51 600 m²...

24 10 : Bruxelles – Le Parlement européen prend position contre la pollution par les plastiques à usage unique – La mobilisation des associations (dont la SEPANSO) a enfin été entendue.

24 10 : Moustey – La SEPANSO reçoit copie du courrier adressé par un citoyen au maire de la commune pour attirer son attention sur un dépôt sauvage de déchets au bord de la D 834 (Parcelle n° 74 de la section du cadastre). Le maire a fait le nécessaire pour que le site soit nettoyé. La SEPANSO remercie ce citoyen exemplaire et le maire.

24 10 : Hossegor et Capbreton – Communiqué SEPANSO : « Dragage du lac d'Hossegor : Pour couper court au jeu de cache-cache à la pollution de MACS, la SEPANSO réclame à l'IFREMER une grande étude cartographiée de la pollution du lac d'Hossegor comme préalable à tout démarrage de chantier » - 2 pages

24 10 : Pontonx – Réunion publique d'information sur le projet de plateforme ferroviaire organisée par le Syndicat mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire de Lалуque – Jean Dupouy et Agnès Bauche ont représenté la SEPANSO.

25 10 – Mimizan – Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme : 184 pages (participation nombreuse du public) – Avis favorable avec 4 réserves (Réserve 1, Renoncer à l'urbanisation du secteur de la DUNE DE BOURG SUD qui sera maintenu dans son état actuel et classé en zone naturelle ; Réserve 2, Abandonner l'OAP de LA VIGNOTTE sur la parcelle 501, sauf à obtenir de l'autorité préfectorale une dérogation pour la seule emprise nécessaire à l'accueil d'une voie routière ; Réserve 3, Fortifier la cohérence du projet en incluant les secteurs UBp-Re et UCp-B2 dans le périmètre de la bande littorale ; Réserve 4, Modifier le classement des parcelles n° 53, 69 et 120 qui seront inscrites en zone agricole). Par ailleurs le commissaire enquêteur formule 5 recommandations.

25 10 – Mimizan - Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme et au schéma d'assainissement – « Considérant dès lors :

- que l'enquête publique, correctement organisée par le service de l'urbanisme de la mairie de Mimizan, n'a cependant pas scrupuleusement respecté les conditions légales et réglementaires en vigueur puisque le dossier, certes disponible en version papier dans les locaux de la mairie pendant toute la durée de l'enquête, n'a pas été publié en ligne,
- que la requête est desservie par un dossier de piètre qualité, imprécis, dénué de toute argumentation et insuffisamment illustré, constitutif d'un motif justifiant sa remise en cause,
- que la conformité du projet aux prescriptions, notamment, de la loi littoral, du SDAGE Adour-Garonne et du SCOT du Born n'est pas justifiée,
- que les besoins en eau potable et la charge d'assainissement résultant des aménagements retenus du PLU et, par voie de conséquence, la capacité résiduelle de la station d'épuration, ne sont pas estimés,
- que le projet n'apporte aucune garantie en matière de protection de l'environnement puisqu'il n'exige pas, dans les secteurs qui ne sont pas desservis par le réseau collectif, l'étude de sol préalable qui permettrait de définir la filière d'assainissement individuel la mieux adaptée, alors que le territoire communal de Mimizan regorge de nappes affleurantes,
- que les réponses du pétitionnaire aux observations de la fédération SEPANSO, si elles lèvent quelques interrogations telle celle relative, précisément, à la matérialité d'une étude à la parcelle dans les secteurs non desservis par le réseau d'assainissement collectif, ne remédient pas à l'insuffisance du dossier qui a été soumis à l'enquête publique dont il convient de rappeler qu'elle a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L.123-1 du Code de l'environnement, d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers à l'occasion du projet.

Le Commissaire enquêteur émet donc un **AVIS DÉFAVORABLE à la demande présentée par la communauté de communes de MIMIZAN**

25 10 : Sabres – Comité syndical du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

26 10 : Bordeaux – Le préfet de région reçoit une délégation de France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine. Parmi les sujets évoqués, celui du dragage du lac d'Hossegor. Le préfet a demandé que la SEPANSO lui communique une note détaillée des raisons pour lesquelles la Fédération SEPANSO 40 a adressé un recours au tribunal administratif de Pau. José Manarillo a produit cette note (7 pages) le 30 octobre.

26 10 : Hossegor et Cabreton – Le préfet répond à notre courrier du 10 octobre. Selon lui l'usage du logo est normal puisque le contrat Etat-Région apporte son soutien financier au projet de dragage....

27 10 : Capbreton – Communiqué (1 page) : « 450 personnes manifestent cet après-midi à Capbreton pour la 'colère noire' : c'est un véritable front du refus dressé face au dragage éclair du lac d'Hossegor et à l'épandage des sédiments sur les plages. La SEPANSO réclame le réexamen complet du projet ».



29 10 : Arengosse - Dossier 1800855 – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense du préfet, lequel est accompagné de 2 pièces.

29 10 : Mézos – Dossier 1800801 – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense de la commune (1 page), lequel est accompagné de 4 pièces.

29 10 : Mézos - Dossier 1800801... – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense du préfet (7 pages) lequel est accompagné de 2 pièces.

29 10 : Morcenx - Dossier 1800849... – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense du préfet (7 pages), lequel est accompagné de 2 pièces.

29 10 : Tarnos – Notaire – Signature de l'acte de vente de l'appartement à Saint-Martin de Seignanx légué par Gérard Duchen – Jean-Pierre Semelin était mandaté pour représenter la SEPANSO.

29 10 : Duhort-Bachen – La SEPANSO écrit à la Communauté de Communes Aire Sur l'Adour en s'étonnant que les documents concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme ne soient pas mis en ligne.

.../...

29 10 : Bordères & Lamensan – Les riverains du projet d'élevage industriel sont reçus en préfecture.

30 10 : Hossegor et Cabreton – Le président de MACS invite les associations à participer au comité de pilotage du dragage.

30 10 : Losse – Le préfet répond à notre courrier du 1^{er} septembre (nuisances sonores occasionnées par les Etablissements Ronsard) : « ... une visite de contrôle a été effectuées par l'inspecteur de l'environnement le 17 octobre en présence du directeur de l'abattoir... » (Nota Bene : le riverain affecté par les nuisances n'a pas reçu sa visite). Le préfet détaille les points d'émergence et ce qui est fait ou sera fait (3 pages)

30 10 : Mimizan – Au casino un joli chêne d'une trentaine d'années a été abattu ce jour pour permettre la plantation de palmiers à 3000 € pièce.

Documents :

Parc Naturels Régionaux : des territoires porteurs de projets durables pour la forêt –
Inventaire forestier n° 44 – 16 pages - octobre 2018

https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/181004_lif_pnr.pdf

La rencontre des jeunes européens, 100 idées pour un avenir meilleur – 84 pages

https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/7fa6cc91-bd49-11e8-99ee-01aa75ed71a1?WT.mc_id=NEWSLETTER_October2018

Guide pratique pour lutter contre l'étalement urbain : initiatives, pratiques et outils
France Nature Environnement, 140 pages

<https://www.fne.asso.fr/publications/un-nouveau-guide-pour-lutter-contre-le-talement-urbain>

Journées techniques sur la chaîne des lacs et étangs du littoral aquitain les 17 et 18 octobre 2018 à Biscarrosse. Vous pouvez accéder aux présentations :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/evenements/journees-techniques-lacs.html>